

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que les membres du Conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 28 novembre 2018 à 19h30**, adopté un règlement intitulé « **Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Acton** ».

Ce règlement porte le numéro 2018-04. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce lundi troisième (3^e) jour du mois de décembre 2018.

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,



Serge Dupont